

DROITS VOISINS DES MUSICIENS

Réponse à certains militants de SUD, auteurs d'une « lettre ouverte aux camarades de la CGT ».

Rappelons d'abord que dans son tract du 26/11/2007 c'est l'intersyndicale CFDT CGT SNFORT qui informait le personnel de RF sur la négociation de l'accord d'entreprise relatif aux droits audiovisuels des artistes interprètes des formations musicales permanentes.

Dans votre lettre ouverte vous n'apportez ni réponse ni commentaire aux questions soulevées par notre tract : est-ce le signe que la casse des tarifs décomptés à l'intérieur du forfait audiovisuel et l'affaiblissement général de la position des artistes interprètes ne vous intéressent pas. ?

Vous dites par ailleurs avoir relevé dans ce tract un verbiage haineux et excessif.

Il y était présenté une analyse objective de la situation, en termes très pondérés : en signant hâtivement un mauvais texte, deux fois de suite (décembre 2006 puis avril 2007), seuls et sans accepter la concertation avec les autres organisations syndicales, vous avez permis à la Direction de prendre en otage la production audiovisuelle des formations musicales et un avantage acquis non négligeable (l'avance forfaitaire sur les redevances). Vous n'avez même pas cru nécessaire de désapprouver, comme la majorité au Comité d'Entreprise, la dénonciation, par la Direction, de l'accord en vigueur (que vous aviez pourtant signé en 2001), permettant dès lors la mise en place par la Direction du chantage qu'elle prétend aujourd'hui exercer sur les musiciens.

Dans votre lettre ouverte, vous parlez du projet d'accord en cours comme s'il était déjà mort, avant d'avoir existé. Auriez-vous tardivement décidé de ne pas signer ce mauvais projet, qui, à terme, va contre l'intérêt des musiciens ? Une démarche tardive, mais qui irait enfin dans le bon sens. Nous pourrions, dès lors, ensemble, exiger des modalités de décompte acceptables à l'intérieur du système de l'avance forfaitaire, et obtenir les aménagements nécessaires pour rendre ce système plus performant. Nous pourrions faire cesser le chantage sur la poursuite de la politique audiovisuelle qui est de la seule responsabilité de la Direction, et dont les musiciens, ses salariés, ne doivent pas être la seule et unique variable d'ajustement au profit des distributeurs...

Nous avons fait depuis un an de nombreuses propositions permettant de poursuivre le projet Decca et de négocier la mise en ligne des enregistrements. Nous avons adressé hier à la Direction, subissant son calendrier impérativement resserré, ce qu'elle considère comme les ultimes propositions de l'intersyndicale concernant les tarifs de décompte. Il vous est toujours possible de soutenir cette revendication puisqu'elle s'exerce hors de l'intervention d'une certaine société de perception et de répartition des droits des musiciens.

Société dont la simple évocation suffit pour faire perdre son sang-froid à M. le Directeur de la Musique !

29/11/2007